

Protocole de traitement des situations d'intimidation Ecole Sainte Marie

- Une alerte est donnée par un enfant, un enseignant, un parent, un personnel éducatif soit au sein de l'école, soit via le 3018.
- L'équipe pédagogique de l'école se réunit et met en place le protocole de la méthode partagée de préoccupation. (MPP)

1 . entretien avec l'élève cible

L'élève est reçu par la cheffe d'établissement qui recueille les faits et rassure l'élève.

2 . entretien avec le ou les élèves intimidateurs

Le ou les élèves sont reçus par la cheffe d'établissement qui recueille les faits selon la MPP

3 . entretien avec les familles

La famille de l'élève cible est écoutée et informée de la mise en œuvre du protocole
La ou les familles des élèves intimidateurs sont informées par la mise en oeuvre du protocole

4 . entretiens de suivi avec les élèves concernés

Nous restons vigilants et attentifs

La situation est résolue



Entretien avec les parents pour finaliser la situation. La vigilance sera maintenue tout au long de l'année

La situation n'est pas résolue



- Entretien avec les parents
- Signalement de la situation au rectorat
- Sanctions : exclusion temporaire ou définitive suivant la gravité des faits